



États financiers de

**WALLBRIDGE MINING
COMPANY LIMITED**

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021
(en dollars canadiens)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Wallbridge Mining Company Limited (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 e), 2 m) et 9 des états financiers. L'entité détient des actifs de prospection et d'évaluation d'une valeur de 258 767 041 \$. L'entité évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées;
- La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des actifs de prospection et d'évaluation. L'évaluation des résultats de nos procédures d'audit et l'évaluation de la détermination par l'entité des facteurs, individuellement et collectivement, ayant donné lieu à des indices de dépréciation requièrent une attention significative de l'auditeur.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

Nous avons évalué l'analyse des facteurs de l'entité figurant dans leur note de synthèse sur les indices de dépréciation en déterminant si les informations quantitatives et qualitatives de l'analyse étaient conformes aux autres éléments probants dans d'autres aspects de l'audit. Cela comprend ce qui suit :

- les informations contenues dans les communiqués de presse et les rapports de gestion de l'entité;
- d'autres éléments probants obtenus dans d'autres aspects de l'audit, y compris les estimations des ressources minérales et les communications internes à la direction et au conseil d'administration.



Nous avons évalué le statut du droit de prospector de l'entité en discutant avec la direction s'il est prévu que certains droits ne seront pas renouvelés et avons procédé à l'inspection des registres gouvernementaux.

Nous avons pris en considération les activités réalisées à ce jour dans chacune des zones où l'entité a un droit de prospector en comparant les dépenses réelles aux dépenses prévues au budget.

Nous avons comparé les dépenses réelles de l'entité pour 2022 avec les dépenses prévues au budget pour 2022 en vue d'évaluer la capacité de l'entité à établir un budget avec précision.

Nous avons évalué si d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans chaque zone d'intérêt sont prévues ou suspendues en examinant les dépenses prévues au budget.

Évaluation de la juste valeur de la contrepartie reçue pour la vente des actifs de nickel

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 1, 2 m) et 8 b) des états financiers. Le 18 novembre 2022, l'entité a vendu des participations dans plusieurs propriétés de cuivre, de nickel et de métaux du groupe du platine et une participation de 20,4 % dans Lonmin Canada Inc. (« Loncan ») (collectivement les « actifs de nickel ») ainsi que le matériel et les passifs connexes à Archer Exploration Corp. (« Archer ») en échange de 66 211 929 actions ordinaires de Archer. L'entité a comptabilisé une perte de 27 597 958 \$ fondée sur l'écart entre la juste valeur de la contrepartie reçue et la valeur comptable nette des actifs vendus. L'entité a établi la juste valeur de la contrepartie reçue pour la vente des actifs de nickel à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Les principales données d'entrée utilisées avec le modèle d'évaluation de Black et Scholes comprennent le prix de l'unité non accréditive de Archer, le prix de l'action ordinaire non soumise à des restrictions, le prix d'exercice, le taux sans risque, les périodes de détention aux termes de la convention et la volatilité attendue.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie reçue pour la vente des actifs de nickel constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques d'anomalies significatives plus élevés en raison de l'ampleur de la transaction qui nécessitait l'estimation de la juste valeur. En outre, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

Nous avons obtenu et inspecté les termes et les conditions de la convention avec Archer pour déterminer les périodes de détention des actions ordinaires de Archer.

Nous avons évalué les compétences, les capacités et l'objectivité du personnel indépendant externe qui a réalisé les estimations de la juste valeur des actions ordinaires de Archer, notamment les normes du secteur et les normes réglementaires appliquées.



Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

- Évaluer le caractère approprié de la méthodologie d'évaluation et l'utilisation des principales données d'entrée dans la méthodologie
- Élaborer de manière indépendante la juste valeur des actions ordinaires de Archer en utilisant les modèles d'évaluation reconnus par le secteur et les données du marché accessibles au public pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et pour de tels contrôles internes qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;



- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est David Denis Kerrigan Brownridge.

Toronto, Canada

Le 20 mars 2023

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États de la situation financière
(en dollars canadiens)

31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

	Note	2022	2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		23 663 821 \$	38 939 849 \$
Titres négociables	6	52 500	115 317
Montants à recevoir	7	15 547 216	32 630 021
Acomptes et charges payées d'avance		447 046	433 140
Actif compensatoire lié au plan de fermeture de Broken Hammer	8, 12, 14	2 466 991	–
		42 177 574	72 118 327
Trésorerie soumise à des restrictions	14	3 259 845	3 259 845
Montants à recevoir	7	2 620 989	–
Participation dans des entreprises associées	8, 12	5 011 996	1 223 036
Actifs de prospection et d'évaluation	9	258 767 041	264 310 279
Immobilisations corporelles	10	8 281 900	9 179 141
		320 119 345 \$	350 090 628 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	5 278 791 \$	13 325 403 \$
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	14	275 479	575 843
Partie courante des obligations locatives		11 682	97 152
Plan de fermeture de Broken Hammer aux fins de la sortie	8, 12, 14	2 466 991	–
		8 032 943	13 998 398
Obligations locatives		28 854	1 415
Provision au titre du plan de fermeture	14	1 289 860	2 618 276
Passif d'impôt différé	15	21 535 000	13 358 000
		30 886 657	29 976 089
Capitaux propres			
Capital social	16	390 689 896	391 532 268
Bons de souscription		129 500	129 500
Surplus d'apport		12 317 067	10 782 257
Déficit		(113 832 757)	(82 258 468)
Cumul des autres éléments du résultat global		(71 018)	(71 018)
Total des capitaux propres		289 232 688	320 114 539
Engagements et éventualités	17		
Événements postérieurs à la date de clôture	7, 9 g), 12 a), 16 b), 18		
		320 119 345 \$	350 090 628 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

« Marz Kord »

_____, administrateur

« Anthony Makuch »

_____, administrateur

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États du résultat net et du résultat global
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	Note	2022	2021
Autres charges (produits)			
Charges générales et administratives		5 146 807 \$	4 072 550 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	10	129 196	173 640
Produits d'intérêts		(849 458)	(423 080)
Profit sur la sortie d'actifs		(8 554)	–
Perte (profit) sur la vente de titres négociables		1 366	628 091
Perte latente sur les titres négociables		108 750	71 608
Profit sur la vente d'une participation dans une entreprise associée	8 a)	(1 743 177)	–
Autres produits		(167 338)	–
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	13	(8 621 698)	(7 181 556)
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans des entreprises associées		301 855	5 683
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) d'actifs de prospection et d'évaluation	9 j)	(670 156)	719 276
Provision au titre du plan de fermeture	14	1 020 849	–
Perte liée à la vente des actifs de nickel	8	27 597 958	–
Coûts engagés (recouvrés) à la résiliation d'un contrat		(275 667)	854 376
Intérêts sur les obligations locatives		2 238	8 026
Rémunération fondée sur des actions	16	928 318	772 902
Perte (bénéfice) avant impôt sur le résultat		22 901 289	(298 484)
Charge d'impôt différé	15	8 673 000	8 192 000
Perte nette et résultat global de l'exercice		31 574 289 \$	7 893 516 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - de base et dilué		872 903 911	808 137 175
Perte nette par action - de base et diluée		0,04 \$	0,01 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2020	788 635 216	373 479 125 \$	2 764 441	11 636 743	(74 364 952)	(71 018)	313 444 339 \$
Actions accréditatives émises à l'occasion de l'appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions	21 063 400	18 830 713	–	–	–	–	18 830 713
Prime liée aux actions accréditatives à l'occasion de l'appel public à l'épargne	–	(7 161 556)	–	–	–	–	(7 161 556)
Exercice de bons de souscription	3 585 938	4 148 156	(2 632 971)	–	–	–	1 515 185
Exercice d'options sur actions	475 000	83 860	–	(31 486)	–	–	52 374
Unités d'actions différées dont les droits ont été acquis et actions émises	4 249 837	2 083 810	–	(2 083 810)	–	–	–
Bons de souscription expirés	–	–	(1 970)	1 970	–	–	–
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	946 796	–	–	946 796
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	312 044	–	–	312 044
Actions émises aux termes d'une convention d'option relative à la prospection	106 500	68 160	–	–	–	–	68 160
Perte nette	–	–	–	–	(7 893 516)	–	(7 893 516)
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$	129 500	10 782 257	(82 258 468)	(71 018)	320 114 539 \$
Actions accréditatives émises à l'occasion de l'appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions	27 300 000	14 073 402	–	–	–	–	14 073 402
Actions accréditatives émises à l'occasion de l'appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions	36 968 351	13 733 907	–	–	–	–	13 733 907
Prime liée aux actions accréditatives à l'occasion de l'appel public à l'épargne	–	(8 621 698)	–	–	–	–	(8 621 698)
Exercice d'options sur actions	130 000	20 017	–	(9 967)	–	–	10 050
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	1 201 903	–	–	1 201 903
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	342 874	–	–	342 874
Distribution des actions de Archer aux actionnaires de Wallbridge [note 16 a) ix)]	–	(20 048 000)	–	–	–	–	(20 048 000)
Perte nette	–	–	–	–	(31 574 289)	–	(31 574 289)
Solde au 31 décembre 2022	882 514 242	390 689 896 \$	129 500	12 317 067	(113 832 757)	(71 018)	289 232 688 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Tableaux des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(31 574 289) \$	(7 893 516) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	8 673 000	8 192 000
Amortissement des immobilisations corporelles	129 196	173 640
Perte sur la vente des actifs de nickel	27 597 958	-
Profit sur la vente d'une participation dans une entreprise associée	(1 743 177)	-
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) d'actifs de prospection et d'évaluation	(670 156)	719 276
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans des entreprises associées	301 855	5 683
Perte latente (profit latent) sur les titres négociables	108 750	71 608
Perte (profit) sur la vente de titres négociables	1 366	628 091
Profit sur la sortie d'actifs	(8 554)	-
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(8 621 698)	(7 181 556)
Rémunération fondée sur des actions	928 318	772 902
Unités d'actions différées	257 156	251 419
Intérêts sur les obligations locatives	2 238	8 026
Provision au titre des coûts liés au plan de fermeture	1 020 849	-
Décaissements liés au plan de fermeture	(582 638)	(549 870)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montants à recevoir	643 311	701 773
Acomptes et charges payées d'avance	(13 906)	(250 930)
Créditeurs et charges à payer	(850 892)	1 801 085
	(4 401 313)	(2 550 369)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission de capital social	29 187 570	20 010 230
Frais d'émission d'actions	(1 876 261)	(1 605 517)
Exercice d'options sur actions	10 050	52 374
Exercice de bons de souscription	-	1 515 185
Paiements de loyers	(94 801)	(136 898)
	27 226 558	19 835 374
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(63 234 039)	(66 707 840)
Crédits d'impôt reçus	26 274 024	9 757 202
Trésorerie soumise à des restrictions	-	(1 818 740)
Produit de la vente d'une participation dans une entreprise associée	2 652 997	-
Transfert du produit en trésorerie de la vente d'une participation dans une entreprise associée à Archer	(2 652 997)	-
Produit de la vente de titres négociables	31 451	215 127
Paiements au titre des options liées aux actifs de prospection et d'évaluation et recouvrements de coûts connexes	44 912	190 434
Acquisition de matériel, déduction faite du produit	(1 217 621)	(5 031 064)
	(38 101 273)	(63 394 881)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 276 028)	(46 109 876)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	38 939 849	85 049 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	23 663 821 \$	38 939 849 \$
Sommaire des transactions hors trésorerie :		
Sorties d'actifs de prospection – vente à Archer	52 054 545 \$	-
Dépenses de prospection – variation des créditeurs et charges à payer	6 998 752	3 311 983
Recouvrements au titre de frais de prospection inclus dans les montants à recevoir	12 768 383	20 826 537
Dépenses de prospection – amortissement du matériel inscrit à l'actif	1 824 323	1 488 621
Acquisition d'actifs de prospection – bons de souscription et actions émis	-	68 160
Immobilisations corporelles acquises aux termes de contrats de location	41 211	-
Sorties d'immobilisations corporelles – vente à Archer	93 177	-
Acquisition d'immobilisations corporelles – variation des créditeurs et charges à payer	111 250	1 456 090
Rémunération fondée sur des actions incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation	273 585	173 894
Règlement de débiteurs – actions reçues	312 865	-
Actifs de prospection et d'évaluation – actions reçues	78 750	187 500
Produit de la vente d'actifs – actions reçues	25 348 000	-
Distribution des actions de Archer aux actionnaires de Wallbridge	20 048 000	-
Comptabilisation d'un actif compensatoire	2 466 991	-
Règlement de créditeurs au moyen d'unités d'actions différées	85 719	60 625

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« **Wallbridge** » ou la « **société** ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à la prospection, à la découverte et à la mise en valeur de métaux, plus particulièrement des projets aurifères. Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société se concentre actuellement sur l'exploration et la mise en valeur durable de projets aurifères sur le corridor aurifère Fenelon Gold dans le nord de la région de l'Abitibi, au Québec. Wallbridge détenait des participations dans plusieurs propriétés de cuivre, de nickel et de métaux du groupe du platine et une participation de 20,4 % dans Lonmin Canada Inc. (« **Loncan** »), (collectivement les « **actifs de nickel** »). Le 7 novembre 2022, Magna Mining Inc. (« **Magna** ») a fait l'acquisition de la participation de 20,4 % détenue par la société dans Loncan [note 8 a)]. Le 18 novembre 2022, la société a vendu ses actifs de nickel à Archer Exploration Corp. (« **Archer** ») (la « **convention de vente** ») (note 8) en échange d'actions ordinaires de Archer et a distribué une quote-part des actions ordinaires de Archer aux actionnaires inscrits de Wallbridge [note 16 a) ix)].

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2021, 2022 et 2023 (notes 16 et 18), rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « **IFRS** »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »). Les présents états financiers ont été établis d'après l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Le 22 janvier 2021, 2225080 Ontario Inc., une filiale entièrement détenue de la société, a été dissoute en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Le 20 mars 2023, le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers aux 31 décembre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates, et en a autorisé la publication.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont les entités ayant des politiques financières et des politiques d'exploitation sur lesquelles la société est en mesure d'exercer une influence notable, mais non le contrôle. Il est présumé que la société exerce une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la société comprend le goodwill et les autres ajustements du prix d'achat relevés lors de l'acquisition en fonction de la juste valeur des actifs acquis, et la participation est présentée déduction faite du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les états financiers englobent la quote-part de la société dans les produits, les charges et les variations des capitaux propres des entreprises associées, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société et d'autres ajustements découlant de l'élimination des transactions intragroupe, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'exercer. Lorsque la quote-part des pertes revenant à la société excède sa participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de cette participation (y compris tout placement à long terme) est ramenée à zéro et l'excédent des pertes cesse d'être comptabilisé, sauf si la société a une obligation de verser ou a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue. Le jugement doit être exercé pour déterminer la valeur comptable de l'investissement dans des entreprises associées puisque la société exerce une influence notable et pour déterminer s'il y a eu dépréciation.

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

i) Classement

La société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments de créance est déterminé par le modèle économique qu'utilise la société pour gérer les actifs financiers et par les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs. Les placements de la société dans des titres négociables qui sont détenus à des fins de transaction sont classés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas des autres instruments de capitaux propres, la société peut faire le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (un dérivé ou un passif financier détenu à des fins de transaction) ou si la société a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net. Le tableau qui suit présente le classement :

Actifs financiers/passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Trésorerie soumise à des restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Montants à recevoir	Coût amorti
Titres négociables	Juste valeur par le biais du résultat net
Placement à long terme	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Créditeurs	Coût amorti

ii) Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti – Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction, et sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti, diminué des pertes de valeur.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net et du résultat global. Les profits latents et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur sont inscrits à l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Les instruments de capitaux propres que la société a fait le choix irrévocable de classer comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) *Instruments financiers (suite)*

iii) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale.

d) *Actifs de prospection et d'évaluation*

Ces actifs sont liés aux droits miniers acquis et aux dépenses de prospection et d'évaluation inscrites à l'actif dans le cadre de projets qui en sont au stade de la prospection ou à l'étape précédant la mise en valeur.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'arpentage, aux travaux géologiques, géochimiques et géophysiques, au forage d'exploration, à l'aménagement des zones de prospection souterraines, à l'entretien des terrains, à l'échantillonnage et à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. Les charges d'intérêts sur les emprunts contractés pour acquérir des actifs de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif. Ces dépenses sont inscrites à l'actif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des réserves minérales d'un projet soient démontrées.

La société évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- i) La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- ii) D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées;
- iii) La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- iv) Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable estimative est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. S'il est déterminé que l'actif de prospection et d'évaluation s'est déprécié, il est ramené à la valeur recouvrable estimative.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les modes et taux annuels suivants :

Actif	Mode	Taux
Bâtiments et ponts	Amortissement dégressif	5 % - 10 %
Véhicules et équipement	Amortissement dégressif	20 % - 30 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	20 %

La direction examine les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles de la société à la clôture de chaque exercice et lorsque des événements et des circonstances indiquent qu'un tel examen devrait être effectué. Les modifications des durées d'utilité estimées, des valeurs résiduelles ou des méthodes d'amortissement résultant de cet examen sont comptabilisées de manière prospective.

À moins que la société ne soit raisonnablement certaine d'obtenir la propriété d'un bien loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location.

Une fois que la viabilité commerciale et la faisabilité technique d'un bien minier ont été établies et qu'une décision a été prise en ce qui concerne la mise en valeur, les coûts ne sont plus incorporés au coût des actifs de prospection et d'évaluation, l'actif est soumis à un test de dépréciation et les coûts non dépréciés sont transférés depuis les biens de prospection et d'évaluation vers les immobilisations corporelles. Les coûts associés au développement du projet sont incorporés au coût des immobilisations corporelles. Le produit de la vente, et les coûts connexes, des éléments produits pendant la préparation d'un actif en vue de son utilisation prévue sont comptabilisés en résultat net.

Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si une telle dépréciation existe, une estimation de la valeur recouvrable de l'actif est établie.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) *Immobilisations corporelles (suite)*

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des dépôts bancaires qui peuvent être réglés sur demande ou dont l'échéance n'est pas ultérieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie soumise à des restrictions, qui est classée dans les actifs non courants, est constituée de soldes de trésorerie affectés au soutien de lettres de crédit d'une durée de un an, octroyées aux termes de diverses ententes.

g) *Paiements fondés sur des actions*

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées octroyées aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition graduelle des droits, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. La juste valeur des options sur actions est déterminée à la date d'attribution au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix de l'action à la date d'évaluation, le prix d'exercice, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée prévue, les dividendes attendus, le taux de renonciation prévu et le taux d'intérêt sans risque. Dans le cadre de l'acquisition graduelle des droits, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée sur sa période d'acquisition respectives.

Les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées sont évaluées à la juste valeur des actions à la date d'attribution et sont réglées en actions. Les autres paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou services reçus. Dans les cas où des instruments de capitaux propres sont émis et où une partie ou la totalité des biens ou services reçus par la société en échange ne peut être identifiée spécifiquement, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Provision pour les coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et aux obligations environnementales

Une obligation juridique ou implicite d'engager des coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et à l'environnement peut survenir lorsque la perturbation de l'environnement est causée par les activités de prospection, de mise en valeur ou de production continue liées à une participation dans un bien minier. Ces coûts découlant de la mise hors service de l'usine et d'autres travaux de préparation du site, actualisés à leur valeur actuelle nette, font l'objet d'une provision et sont inscrits à l'actif au début de chaque projet et inclus dans la valeur comptable de l'actif, dès que l'obligation d'engager ces coûts prend naissance.

Les taux d'actualisation destinés à refléter la valeur temps de l'argent sont spécifiques au passif. Ces coûts sont imputés au résultat net sur la durée de vie économique de l'actif correspondant par la voie d'un amortissement calculé selon la méthode des unités de production. Le passif correspondant est ajusté à chaque période pour tenir compte de la désactualisation et des modifications du taux d'actualisation actuel fondé sur le marché et du montant ou du calendrier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour régler l'obligation. La désactualisation est comptabilisée comme une charge financière.

i) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice (la perte) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action. Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière que le bénéfice de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est augmenté afin d'inclure les actions supplémentaires provenant de l'exercice présumé des options sur actions et des bons de souscription.

k) *Actions ordinaires accréditives*

La société finance une partie de ses activités de prospection par l'émission d'actions accréditives. La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des instruments accréditifs qui font en sorte que la déduction fiscale relative aux dépenses admissibles engagées relativement aux ressources est réclamée par les investisseurs plutôt que par la société. Les actions ordinaires accréditives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditives sont engagées.

l) *Contrats de location*

À la date de passation d'un contrat, la société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. La société évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif déterminé par mention explicite ou se trouve implicitement déterminé;
- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien pendant toute la durée du contrat;
- elle a le droit de décider de l'utilisation du bien.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bien sous-jacent est prêt à être utilisé). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Contrats de location (suite)

À moins que la société ait la certitude raisonnable d'obtenir la propriété du bien loué à la fin de la durée du bail, les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation peuvent faire l'objet d'une perte de valeur.

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise des obligations locatives évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location, établie en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que la société s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer.

Après la date de début du contrat de location, le montant des obligations locatives est augmenté pour refléter les intérêts au titre de la désactualisation et il est réduit pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de loyers fixes ou un changement dans l'appréciation de la probabilité d'achat du bien loué.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et qui ne contiennent pas d'option d'achat ou pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers aux termes de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont incorporés aux actifs de prospection et d'évaluation.

m) Jugements et estimations comptables importants

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des jugements importants lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Dépréciation de biens de prospection et d'évaluation

La société est tenue d'exercer un certain jugement pour évaluer les indices de dépréciation des biens de prospection et d'évaluation. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si le droit de prospecter expirera dans un proche avenir ou il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures des ressources minérales dans des zones spécifiques sont ni prévues au budget ni programmées. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la prospection et l'évaluation des ressources minérales dans des zones spécifiques n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et si la société cessera de telles activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer s'il y a des indications que la valeur comptable d'un bien de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi du projet ou à la vente.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Principales estimations et hypothèses comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des estimations et des hypothèses comptables importantes aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Juste valeur de la contrepartie reçue dans le cadre de la convention de vente

La direction a établi la juste valeur de la contrepartie reçue pour la vente des actifs de nickel à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Les principales données d'entrée utilisées avec le modèle d'évaluation de Black et Scholes comprennent le prix de l'unité non accréditive de Archer, le prix de l'action ordinaire non soumise à des restrictions, le prix d'exercice, le taux sans risque, les périodes de détention aux termes de la convention et conformément aux exigences réglementaires ainsi que la volatilité attendue. Des changements à ces principales données d'entrée ont une incidence sur les estimations de la juste valeur.

Dépréciation des biens de prospection et d'évaluation

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées aux fins de l'évaluation de la dépréciation des biens de prospection et d'évaluation de la société sont assujetties à des risques et à des incertitudes, en particulier dans des conditions de marché où la volatilité est plus élevée, et peuvent être en partie ou en totalité indépendantes de la volonté de la société. S'il existe un indice de dépréciation ou que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'un bien de prospection et d'évaluation sont établies, la société procède à une estimation de la valeur recouvrable d'une UGT. La société estime la valeur recouvrable en fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, en employant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie et en tenant compte des hypothèses que formuleraient des intervenants du marché, à moins qu'un prix de marché fondé sur un achat récent ou une vente récente d'une mine ne soit disponible. Les flux de trésorerie concernent des périodes allant jusqu'à la date à laquelle l'exploitation minière devrait cesser, ce qui dépend d'un certain nombre de variables, notamment les réserves et ressources minérales récupérables, les plans d'agrandissement et les prix de vente prévus pour cette production.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Pour évaluer la probabilité de réalisation des actifs d'impôt comptabilisés, la direction établit des estimations relatives aux attentes en ce qui a trait à la réalisation d'un bénéfice imposable futur, aux opportunités de planification fiscale, au calendrier prévu des renversements des différences temporaires existantes et à la probabilité que les positions fiscales prises soient maintenues après examen par les autorités fiscales compétentes. Dans le cadre de ses évaluations, la direction accorde une plus grande pondération aux éléments positifs et négatifs qui peuvent être vérifiés objectivement. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les prévisions des flux de trésorerie liés à l'exploitation et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. La société évalue si elle a la capacité de contrôler les opportunités de planification fiscale pertinentes, de même que si celles-ci sont réalisables et si la direction est en mesure de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales compétentes est appuyé par des faits et des circonstances propres à la position fiscale pertinente qui sont examinés à la lumière de tous les éléments probants disponibles. Lorsque les lois et règlements fiscaux applicables ne sont pas clairs ou font l'objet d'interprétations diverses, il est raisonnablement possible que des modifications de ces estimations soient apportées et aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. En outre, des modifications futures des lois fiscales pourraient faire en sorte que la société soit incapable de réaliser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

Rémunération fondée sur des actions et bons de souscription

La direction détermine la juste valeur des paiements fondés sur des actions en recourant à des techniques d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur des attributions d'actions fondées sur le marché et sur la performance est déterminée à la date d'attribution à l'aide de techniques d'évaluation généralement reconnues. Des hypothèses sont formulées et un jugement est exercé afin d'appliquer les techniques d'évaluation. Ces hypothèses et ces jugements comprennent l'estimation de la volatilité future du cours de l'action, le rendement attendu des dividendes, les taux de rotation futurs des employés et les comportements futurs de ceux-ci en ce qui a trait à l'exercice des options sur actions, de même que le rendement futur de la société. Des calculs similaires sont effectués pour évaluer les bons de souscription. Ces jugements et ces hypothèses sont de par leur nature, incertains. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

m) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Provisions

La société peut à l'occasion faire l'objet de réclamations en droit, avec ou sans fondement. Ces réclamations peuvent commencer de manière informelle et aboutir à un règlement commercial ou peuvent évoluer vers un processus de résolution des litiges plus officiel. Les causes d'éventuelles réclamations futures ne peuvent être connues et peuvent découler, entre autres, des activités commerciales, des lois environnementales, de la volatilité du cours des actions ou du non-respect des obligations en matière de communication de l'information. Les frais de défense juridique ainsi que les coûts de règlement peuvent être substantiels, même dans le cas des réclamations non fondées. En raison de l'incertitude inhérente au processus de résolution de litiges et de différends, rien ne garantit que la résolution d'une procédure judiciaire ou d'un différend en particulier n'aura pas une incidence significative sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation ou la situation financière futurs de la société.

La direction détermine quand la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie future de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation puisse être établie. Les provisions pour les réclamations en droit, les plans de fermeture, les contrats déficitaires et les engagements sont comptabilisées selon les meilleures estimations des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation de la société. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Ressources minérales

La société a des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées qui sont déterminées compte tenu d'informations compilées par des personnes qualifiées.

Les changements apportés aux estimations des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation, les immobilisations corporelles, les provisions environnementales, la comptabilisation des montants d'impôts différés ainsi que l'épuisement et les amortissements.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

3. Récentes prises de position comptables

a) *IAS 12, Impôts sur le résultat*

En septembre 2021, l'IAS 12 a été modifiée pour restreindre la portée de l'exemption relative à la comptabilisation pour qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, à la comptabilisation initiale, donnent lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal, comme les impôts différés sur les obligations locatives et les obligations de démantèlement. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera appliquée rétrospectivement. La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur les états financiers.

b) *IAS 1, Présentation des états financiers*

L'IASB a publié une modification à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

La société ne prévoit pas que cette modification aura une incidence sur les états financiers. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

c) *IAS 1, Informations à fournir sur les méthodes comptables*

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 exigeant qu'une entité fournisse des informations sur ses méthodes comptables significatives plutôt que sur ses principales méthodes comptables. D'autres modifications ont été apportées pour expliquer comment une entité peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

4. Gestion du capital

La société considère que sa structure de capital est constituée du total des capitaux propres de 289 232 688 \$ au 31 décembre 2022 (320 114 539 \$ en 2021).

L'objectif de la société en matière de gestion du capital est de maintenir des niveaux de financement adéquats pour assurer la poursuite de ses activités de prospection de maintenir les fonctions générales et administratives nécessaires pour assurer la poursuite des activités d'exploitation.

La société investit tout le capital qu'elle n'utilise pas pour financer ses besoins immédiats au chapitre de l'exploitation dans des instruments financiers à court terme, liquides et hautement cotés, tels que la trésorerie et d'autres dépôts garantis à court terme, dont la totalité est maintenue auprès de diverses grandes banques à charte canadienne.

5. Facteurs de risque financiers

Un résumé de l'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers est présenté ci-dessous :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux montants à recevoir, aux titres négociables et à la trésorerie soumise à des restrictions, et il résulte de la possibilité qu'une partie aux contrats ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La société vérifie régulièrement la solvabilité de ses clients et de ses partenaires de coentreprise.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société sont détenus auprès de grandes banques à charte canadiennes.

Au 31 décembre 2022, l'exposition de la société au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et de la trésorerie soumise à des restrictions. Les montants à recevoir représentent en majeure partie des sommes à recevoir du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec pour la taxe de vente et les crédits d'impôt du Québec, et ils comportent un faible risque de crédit.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Au 31 décembre 2022, la société disposait d'une trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de montants à recevoir de 39 211 037 \$ pour régler ses créanciers et charges à payer, la partie courante de sa provision au titre du plan de fermeture et la partie courante de ses obligations locatives de 5 565 952 \$.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

5. Facteurs de risque financiers (suite)

c) Risque de marché

Risque lié aux prix des marchandises – Le risque lié aux prix des marchandises s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations du prix des marchandises.

Au 31 décembre 2022, la société n'était pas exposée au risque lié aux prix des marchandises.

Risque de change – Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change.

Au 31 décembre 2022, la société n'était pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2022, la société disposait d'un montant de 23 663 821 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie. La société investit la trésorerie dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis maintenus auprès de grandes banques à charte canadiennes. Elle évalue périodiquement la qualité de ses placements auprès des banques et est satisfaite de la notation de crédit de celles-ci.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie de la société était principalement détenue dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis. Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt au 31 décembre 2022 entraînerait une variation d'environ 59 160 \$ du montant annualisé des intérêts gagnés par la société.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

6. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des créanciers et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Au 31 décembre 2022, la société détenait des placements dans Goldseek Resources Inc. (Ready Set Gold Corp. et Goldseek Resources Inc. au 31 décembre 2021) qui sont classés comme des titres négociables et qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et classés au niveau 1 à un montant de 52 500 \$ (115 317 \$ au 31 décembre 2021).

Les obligations locatives de la société sont classées au niveau 2. Les justes valeurs des obligations locatives sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés, en fonction du coût d'emprunt.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

7. Montants à recevoir

	2022	2021
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	452 243 \$	1 721 809 \$
Crédits d'impôt du Québec	17 050 997	30 566 507
Autres débiteurs	664 965	341 705
	18 168 205 \$	32 630 021 \$
Moins la partie courante des montants à recevoir	15 547 216	32 630 021
Montants à recevoir, partie à long terme	2 620 989 \$	– \$

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles engagées au Québec. Du total des 17 050 997 \$ de crédits d'impôt du Québec de 2022, une tranche de 13 104 942 \$ se rapporte aux dépenses admissibles de 2022 engagées au Québec, une tranche de 3 946 055 \$, aux dépenses admissibles de 2021 engagées au Québec. Du total des 30 566 507 \$ de crédits d'impôt du Québec de 2021, une tranche de 20 113 000 \$ se rapportait aux dépenses admissibles de 2021 engagées au Québec, une tranche de 9 829 337 \$, aux dépenses admissibles de 2020 engagées au Québec et une tranche de 624 170 \$, aux dépenses admissibles de 2019 engagées au Québec.

Le 7 mars 2023, la société a reçu une tranche de 3 315 541 \$ au titre des crédits d'impôt du Québec de 2021 à recevoir.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

8. Participation dans des entreprises associées

Loncan a)	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2020	4 096 680	1 228 719 \$
Quote-part du résultat global (17,8 %)	–	(5 683)
Solde au 31 décembre 2021	4 096 680	1 223 036 \$
Quote-part du résultat global (17,8 %)	–	(13 851)
Actions reçues en règlement des débiteurs	1 042 950	312 865
Vente des actions de Magna	(5 139 630)	(1 522 050)
Solde au 31 décembre 2022	–	– \$

Archer b)	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2021	–	– \$
Actions reçues conformément à la convention de vente	66 211 929	25 348 000
Actions distribuées aux actionnaires de Wallbridge [note 16 a) ix)]	(48 168 171)	(20 048 000)
Quote-part du résultat global (19,9 %)	–	(288 004)
Solde au 31 décembre 2022	18 043 758	5 011 996 \$

- a) Le 7 novembre 2022, Magna a fait l'acquisition de la participation de 20,4 % détenue par la société dans Loncan (17,8 % avant la clôture de la transaction). La société a comptabilisé un profit de 1 743 177 \$ par suite de la vente de Loncan à Magna lequel comprenait un paiement en trésorerie de 2 652 997 \$ et un paiement différé de 612 230 \$ qui sera réglé en trésorerie ou en actions de Magna d'une juste valeur équivalente dans les 12 mois suivant la clôture de la transaction de vente. Le paiement en trésorerie a été transféré à Archer à la clôture de la transaction et le montant à recevoir de 612 230 \$ sera transféré à Archer à sa réception par la société. Les conventions de coentreprise de Loncan conclues avec Wallbridge ont pris fin simultanément à la clôture de la transaction le 7 novembre 2022.

Avec prise d'effet le 28 octobre 2019, et directement avant la clôture de la vente le 7 novembre 2022, la société a conclu une convention d'exploitant avec Loncan et a reçu des honoraires correspondant à 10 % des dépenses de prospection engagées à Loncan [note 9 h)], un administrateur (un administrateur en 2021) de la société et William Day étaient des actionnaires minoritaires de Loncan et des représentants de la société siègent sur le conseil d'administration de Loncan.

- b) Le 18 novembre 2022, la société a vendu ses actifs de nickel ainsi que le matériel et les passifs connexes à Archer en échange de 66 211 929 actions ordinaires de Archer. La société a immédiatement distribué une partie des actions ordinaires de Archer aux actionnaires de Wallbridge comme remboursement du capital [note 16 a) ix)]

8. Participation dans des entreprises associées (suite)

Les 18 043 758 actions ordinaires de Archer restantes ont été conservées par la société à titre de participation dans une entreprise associée. Wallbridge détient une participation de 19,9 % dans Archer (néant en 2021) au 31 décembre 2022. Le chef de la direction et administrateur de la société ainsi que le chef des finances de la société sont des administrateurs de Archer, conformément aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs datée du 18 novembre 2022, qui confère, entre autres choses, un droit préférentiel de souscription au prorata, des droits de paiements correctifs et un droit standard d'inscription d'entraînement moyennant redevances sous réserve d'une réduction du preneur ferme tant que Wallbridge détient au moins 10 % des actions de Archer, émises et en circulation.

Le placement dans Archer a initialement été comptabilisé à la juste valeur, laquelle a été déterminée en évaluant la valeur du marché attendue d'une action ordinaire de Archer d'environ 0,3828 \$, fondée sur la division des unités non accréditatives de Archer à un prix de 0,66 \$ du placement privé réalisé par Archer le 18 novembre 2022. Chaque unité non accréditative du placement privé était composée d'une action ordinaire de Archer et d'un bon de souscription d'actions ordinaires conférant à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire de Archer à un prix de 1,02 \$, venant à expiration dans 24 mois.

Les unités non accréditatives ont été divisées dans les composantes suivantes : une action ordinaire non soumise à des restrictions de Archer, un bon de souscription de Archer et une période de détention de quatre mois et un jour à l'égard de l'action. Les actions distribuées sont soumises à une période de détention de quatre mois et un jour, alors que les actions conservées par la société sont assorties de périodes de détention allant d'une année à environ trois ans conformément aux termes de la convention de vente et conformément aux exigences réglementaires. La valeur de marché attendue d'une action ordinaire de Archer a été calculée selon la moyenne pondérée entre les actions conservées par la société évaluées à environ 0,2937 \$ et la valeur des actions distribuées aux actionnaires de Wallbridge de 0,4162 \$ [note 16 a) ix)].

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

8. Participation dans des entreprises associées (suite)

Les principales données utilisées dans le modèle d'évaluation de Black-Scholes s'établissent comme suit :

	Bons de souscription divisés (prix de rachat du bon de souscription)	Périodes de détention des actions distribuées (prix de vente)	Périodes de détention des actions conservées (prix de vente)
Prix de l'unité non accréditive de Archer	0,660 \$	0,660 \$	0,660 \$
Prix de l'action ordinaire non soumise à des restrictions	0,548 \$	0,548 \$	0,548 \$
Taux sans risque	4,41 %	4,48 %	4,08 % à 4,78 %
Prix d'exercice	1,02 \$	0,548 \$	0,548 \$
Expiration du bon de souscription / période de détention	2,00 ans	0,3342 ans	1,00 à 3,0301 ans
Volatilité attendue*	110 %	110 %	110 %

* La volatilité attendue utilisée a été estimée d'après les données du marché.

Les actifs de nickel ont été décomptabilisés à la valeur comptable, laquelle a été déterminée comme étant le plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, comme suit :

	Note	
Actifs de prospection et d'évaluation ¹⁾	9	52 054 545 \$
Produit en trésorerie de la vente de Loncan à Magna	12 a) i)	2 652 997
Montant à recevoir de Magna lié à la vente de Loncan	12 a) i)	612 230
Immobilisations corporelles	–	93 177
Total des actifs vendus		55 412 949 \$
Passif lié au plan de fermeture – projet Broken Hammer	14	2 466 991 \$
Total des passifs vendus		2 466 991 \$
Valeur comptable des actifs nets vendus, montant net		52 945 958 \$
Juste valeur de la contrepartie en actions reçue		25 348 000 \$
Perte nette liée à la vente d'actifs de nickel		(27 597 958) \$

1) Les actifs de prospection et d'évaluation inclus dans les actifs de nickel comprennent certains claims relatifs à Grasset, les propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprises de prospection conclues avec Loncan, la propriété Jérémie et les propriétés du Lac Rocher comprises dans les autres propriétés situées au Québec, les autres propriétés situées à Sudbury et en Ontario.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

8. Participation dans des entreprises associées (suite)

Les coûts de transactions liés à la vente des actifs de nickel sont inclus dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global de l'exercice

Dans le cadre de la convention de vente, Archer a pris en charge le passif lié au plan de fermeture du projet Broken Hammer et a indemnisé la société pour ce passif (note 14). La société n'a pas décomptabilisé ce passif puisque le transfert de l'obligation légale du plan de fermeture exige l'approbation du ministère des Mines, qui n'a pas encore été obtenue. La société a comptabilisé un actif compensatoire de 2 466 991 \$, aux termes de la convention de vente. Pour déterminer la probabilité de recouvrement, la société a tenu compte des liquidités et du fonds de roulement de Archer.

De plus, Archer a accordé à Wallbridge une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset [note 9 c)]. Le produit de la transaction ne comprenait pas les redevances calculées à la sortie de la fonderie puisque l'avantage économique futur pour la société est incertain.

9. Actifs de prospection et d'évaluation

Le tableau qui suit présente le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 31 décembre 2021	Dépenses	Reprise de perte de valeur	Sortie/ Recouvrement	Vente des actifs à Archer ¹⁾	Solde au 31 décembre 2022
Fenelon a)	152 617 394 \$	49 361 604		(12 046 383)	–	189 932 615 \$
Martinière b)	30 431 707	7 199 769		(439 000)	–	37 192 476
Grasset c)	28 624 217	965 878		(283 000)	(27 627 000)	1 680 095
Detour East d)	14 083 479	1 068			–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 428 526	633			–	4 429 159
Autres propriétés situées au Québec f)	17 544 206	931 044		–	(7 873 661)	10 601 589
Beschefer g)	923 623	1 687		(78 750)	–	846 560
Propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprise de prospection conclues avec Loncan h)	12 342 259	185 517		(44 912)	(12 482 864)	–
Autres propriétés situées à Sudbury i)	3 314 868	13 362			(3 328 230)	–
Autres propriétés situées en Ontario j)	–	72 634	670 156		(742 790)	–
	264 310 279 \$	58 733 196	670 156	(12 892 045)	(52 054 545)	258 767 041 \$

- 1) Le 18 novembre 2022, la société a vendu ses propriétés, ses actifs, ses droits et ses obligations en lien avec ses actifs de nickel (note 8). Les actifs de prospection et d'évaluation inclus dans les actifs de nickel comprennent certains claims relatifs à Grasset, les propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprises de prospection conclues avec Loncan, la propriété Jérémie et les propriétés du Lac Rocher comprises dans les autres propriétés situées au Québec, les autres propriétés situées à Sudbury et en Ontario.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	Solde au 31 décembre 2020	Dépenses	Perte de valeur	Sortie/ Recouvrement	Solde au 31 décembre 2021
Fenelon a)	106 476 588 \$	66 341 343	–	(20 200 537)	152 617 394 \$
Martinière b)	28 022 654	2 409 053	–	–	30 431 707
Grasset c)	27 722 680	901 537	–	–	28 624 217
Detour East d)	14 082 918	561	–	–	14 083 479
Hwy 810 e)	4 412 159	16 367	–	–	4 428 526
Autres propriétés situées au Québec f)	16 675 477	1 494 729	–	(626 000)	17 544 206
Beschefer g)	1 105 000	6 123	–	(187 500)	923 623
Propriétés de Sudbury visées par les conventions de coentreprise de prospection conclues avec Loncan h)	12 056 396	468 754	–	(182 891)	12 342 259
Autres propriétés situées à Sudbury i)	3 300 871	13 997	–	–	3 314 868
Autres propriétés situées en Ontario j)	628 785	90 491	(719 276)	–	–
	214 483 528 \$	71 742 955	(719 276)	(21 196 928)	264 310 279 \$

Les dépenses de 2022 comprennent les salaires et avantages totalisant 7 540 050 \$ (7 324 174 \$ en 2021)

a) Fenelon (Québec)

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada, et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon, qui est assujettie à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les dépenses de 49 361 604 \$ pour 2022 comprennent des coûts de prospection de 47 263 696 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 1 824 323 \$ et une charge liée aux options sur actions de 273 585 \$. Le recouvrement de 12 046 383 \$ comprend des crédits d'impôt remboursables du Québec de 12 382 982 \$ liés aux dépenses de 2022, moins des ajustements d'impôt de 336 599 \$ découlant d'audits fiscaux de 2021 et des exercices antérieurs.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

a) Fenelon (Québec) (suite)

Les dépenses de 66 341 343 \$ pour 2021 comprennent des coûts de prospection de 64 678 828 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 1 488 621 \$ et une charge liée aux options sur actions de 173 894 \$. Le recouvrement de 20 200 537 \$ est attribuable à des crédits d'impôt remboursables du Québec de 19 487 000 \$ liés aux dépenses de 2021 et à des crédits d'impôt remboursables du Québec et des ajustements d'impôt de 713 537 \$ découlant d'audits fiscaux des exercices antérieurs.

À la suite d'un placement privé réalisé le 2 décembre 2019, la société a convenu de ne pas vendre ni accorder de droits à des redevances supplémentaires ni de participations additionnelles visant la propriété Fenelon ou tout claim ou propriété adjacent à la propriété Fenelon tant et aussi longtemps que Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** ») détiendra des actions représentant au moins 7,5 % des actions émises et en circulation de la société.

b) Martinière (Québec)

Le projet Martinière est situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés sur le corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière.

Les dépenses de 7 199 769 \$ pour 2022 comprennent une augmentation de 400 000 \$ liée au plan de fermeture attribuable à un changement de l'estimation au cours de la période. Le recouvrement de 439 000 \$ est attribuable à des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2022 engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

c) Grasset (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Grasset. La propriété Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon et lui est adjacente et fait partie des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. Il n'y a pas de redevances sous-jacentes à la propriété Grasset. Les claims liés aux actifs de nickel d'une valeur comptable historique de 27 627 000 \$ ont été vendus à Archer [note 8 b)]. La valeur comptable résiduelle de 1 680 095 \$ est liée aux claims conservés par la société.

Le recouvrement de 283 000 \$ est attribuable à des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2022 engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le recouvrement est lié aux claims conservés par la société.

La société a une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset acquises par Archer. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par Archer à l'égard des claims de la propriété Grasset.

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

c) Grasset (Québec) (suite)

Le 18 novembre 2022, la société et Archer ont également conclu un accord de coopération visant la prospection de la propriété Grasset dans le cadre de la clôture (l'« **accord de prospection** »). L'accord de prospection s'applique à la propriété Grasset, sans toutefois exclure les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « **secteur de coopération aurifère** »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de Archer dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle Archer détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujettie à une résiliation anticipée dans certains cas.

d) Detour East (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la majorité des claims de la propriété Detour East, et la société est l'exploitant de la coentreprise de prospection comprenant 18 claims de la propriété Detour East (collectivement la « **propriété Detour East** ») et fait partie intégrante des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option de Detour** ») avec Agnico. Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en engageant des dépenses de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Au 31 décembre 2022, Agnico a respecté l'engagement obligatoire des premier et deuxième anniversaires de 2 000 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement obligatoire final, conformément à la convention d'option de 5 500 000 \$ au plus tard le 23 novembre 2025.

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)**d) Detour East (Québec) (suite)**

Durant la période visée par l'option, Agnico aura le droit d'agir comme exploitant de Detour East. Lorsque les conditions de l'option de Detour East seront remplies, la société et Agnico auront formé une coentreprise à l'égard de Detour East, Agnico agissant comme exploitant. Lorsque la coentreprise sera établie, Agnico aura le droit d'acquérir une participation supplémentaire de 25 % dans Detour East moyennant des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$ au cours des cinq premières années suivant l'établissement de la coentreprise. Lorsque Agnico aura engagé des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$, Agnico aura acquis une participation indivise de 75 % dans Detour East. Après que Agnico aura acquis une participation indivise de 75 %, les fonds additionnels requis seront fournis par les coentrepreneurs en proportion de leur participation dans la coentreprise. Si la société ou Agnico décide de ne pas financer un programme, sa participation dans la coentreprise sera diluée au prorata. Si la société ou Agnico s'engage à financer un programme, mais ne fournit pas sa quote-part du financement, sa participation dans la coentreprise sera diluée à raison de trois fois le taux proportionnel.

e) Hwy 810 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Hwy 810, qui est située à proximité de la mine d'or en production Casa Berardi, environ 70 km au sud du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété a été acquise par jalonnement et elle n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

f) Autres propriétés situées au Québec

La société détient une participation de 100 % dans la propriété N2, située au Québec. La propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 % à 5 % en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

La société détient une participation de 100 % dans les propriétés Harri, Nantel et Doigt, qui font partie des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété Harri est grevée de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % à 2 %.

La société détenait une participation de 100 % dans six propriétés situées dans le district nickélifère du Lac Rocher au Québec (les « propriétés du Lac Rocher ») Avant la vente de ces propriétés à Archer dans le cadre de la transaction avec Archer dont la date de clôture était le 18 novembre 2022 (note 8). Les propriétés du Lac Rocher ont été initialement acquises par jalonnement et elles ne sont donc pas assujetties au versement de redevances ni à des engagements auprès de tiers.

La société détenait une participation de 100 % dans la propriété Jeremie qui est assujettie à trois redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 %. La propriété Jeremie a été vendue à Archer le 18 novembre 2022 dans le cadre de la convention de vente et tous les droits et obligations ont été transférés à Archer à la clôture de la transaction [note 8 b)].

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Autres propriétés situées au Québec (suite)

Le 16 juin 2020, la société a conclu une convention d'option (la « convention Casault ») avec Exploration Midland inc. (« Midland ») qui a été modifiée le 16 mars 2021, visant l'acquisition d'une participation pouvant atteindre 65 % dans la propriété aurifère Casault et a versé un paiement initial de 100 000 \$ à la signature. Casault est adjacente aux propriétés aurifères Martinière et Detour East de Wallbridge et fait partie intégrante des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société peut acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans la propriété aurifère Casault en engageant des dépenses totalisant 5 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie totalisant 500 000 \$. Le 4 novembre 2022, la société et Midland ont modifié la convention à l'égard de la propriété Casault afin de proroger l'exigence de dépenses du 30 juin 2023 de 1 250 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, la société a engagé des dépenses de 2 008 153 \$ qui comprennent des frais d'administration de 10 % et a effectué des paiements en trésorerie de 110 000 \$ au plus tard le 30 juin 2021 et de 110 000 \$ au plus tard le 30 juin 2022, conformément à la convention.

Les dépenses et paiements en trésorerie résiduels pour acquérir la participation indivise initiale de 50 % en vertu de la convention Casault s'établissent comme suit :

	Dépenses	Paiements en trésorerie
Au plus tard le 30 juin 2023	– \$	130 000 \$
Au plus tard le 31 décembre 2023	991 847	–
Au plus tard le 30 juin 2024	2 000 000	150 000
	2 991 847 \$	280 000 \$

Si ses dépenses sont inférieures au montant requis au cours d'une période donnée, la société peut choisir de verser à Midland un paiement en trésorerie d'un montant égal au manque à gagner aux fins du respect intégral de l'engagement en dépenses pour cette période.

Lors de l'obtention d'une participation de 50 % dans Casault à la clôture de la période visée par la première option, la société pourra porter à 65 % sa participation en engageant des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars sur une période de deux ans à compter de la date d'exercice de cette option

Si la société choisit de ne pas augmenter sa participation indivise aux termes de la deuxième option, les parties formeront alors une coentreprise aux fins de la gestion de la propriété aurifère Casault. La société demeurera l'exploitant de la coentreprise tant qu'elle détiendra une participation d'au moins 50 % dans la coentreprise ou qu'elle n'aura pas choisi de cesser d'agir à ce titre.

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Autres propriétés situées au Québec (suite)

La propriété Casault est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 %. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

En 2021, le recouvrement de 626 000 \$ découle des crédits d'impôt remboursables liés aux dépenses de 2021.

g) Projet Beschefer (« Beschefer »)

Beschefer est une propriété aurifère au stade de la prospection située à environ 30 km au sud-ouest de Fenelon.

Le 21 février 2020, la société a acquis certains claims liés à Beschefer pour 659 200 \$. Dans le cadre de la convention d'acquisition, la société doit engager des dépenses pouvant aller jusqu'à 600 000 \$ à l'égard d'autres propriétés appartenant au vendeur, à la discrétion de ce dernier, en échange du transfert d'une participation de 10 % dans les propriétés ainsi que d'un droit de premier refus en ce qui concerne l'achat de ces propriétés.

Le 17 mars 2020, la société a conclu une entente selon laquelle l'option de la société aux termes de l'entente de Beschefer a été réputée avoir été exercée après l'émission de 3 000 000 d'actions ordinaires et de 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires exerçables au prix de 1,00 \$ par action ordinaire et échéant cinq ans après la date d'émission. La valeur des actions et des bons de souscription, soit 1 449 500 \$, a été comptabilisée au titre des coûts d'acquisition.

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Goldseek Resources Inc. (« **Goldseek** ») visant l'obtention par Goldseek d'une participation à 100 % dans la propriété Beschefer. Goldseek peut exercer son option en engageant des dépenses totales et en émettant des actions dans Goldseek sur une période de quatre ans, comme suit :

	Dépenses	Actions ordinaires devant être émises
À la signature de la convention - achevé	– \$	750 000
Au plus tard le 26 février 2022 - achevé	500 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2023	750 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2025	1 750 000	2 033 672
	3 000 000 \$	4 283 672

Le 9 mars 2021, la société a reçu 750 000 actions ordinaires de Goldseek d'une juste valeur de 187 500 \$ et 750 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 78 750 \$ le 8 février 2022. Conformément à la méthode comptable de la société, le montant lié aux actions a été crédité aux dépenses de prospection et d'évaluation connexes. La société ne comptabilise pas les dépenses engagées par Goldseek.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

g) **Projet Beschefer (« Beschefer ») (suite)**

Au 31 décembre 2022, Goldseek a respecté l'engagement obligatoire des premier et deuxième anniversaires de 500 000 \$ et de 750 000 \$, respectivement, et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées aux engagements obligatoire du troisième anniversaire, conformément à la convention d'option. La société a reçu 750 000 actions supplémentaires le 13 février 2023 d'une juste valeur de 37 500 \$ et qui sont assujetties à une période de détention de quatre mois.

Goldseek pourrait accélérer ses dépenses et l'option sera exercée réellement lorsqu'elle aura engagé des dépenses totalisant 3 000 000 \$ et aura émis 4 283 672 actions ordinaires.

La propriété de Beschefer est assujettie à une redevance de 1 % et de 2 % calculée à la sortie de la fonderie sur la production commerciale future, le cas échéant.

h) **Propriétés de Sudbury auparavant visées par les conventions de coentreprise de prospection conclues avec Loncan**

Avec prise d'effet le 7 novembre 2022, parallèlement à vente de la participation dans Loncan (note 8), toutes les conventions de coentreprise de prospection et la convention d'exploitation avec Loncan ont pris fin.

Convention relative à Impala Platinum Holdings Limited (« Impala »)

Sous réserve d'une convention d'option et de coentreprise conclue avec Impala relativement à ses propriétés Parkin, Impala a obtenu une participation de 49,6 % et Wallbridge avait une participation de 50,4 % au 31 décembre 2014. La société a conclu un accord d'option avec Impala, avec prise d'effet le 31 décembre 2014, en vue d'acquérir la participation de 49,6 % d'Impala en effectuant des paiements en trésorerie échelonnés sur cinq ans. La société a effectué tous les paiements, sauf le dernier paiement au titre de l'option de 1 500 000 \$.

En mars 2021, la société et Impala ont convenu de reporter au 30 juin 2022 le dernier paiement au titre de l'option, la société devant verser un paiement de 100 000 \$ au plus tard le 30 juin 2021. En avril 2022, la société et Impala ont convenu de prolonger l'option de paiement final au 30 juin 2023, devant verser un paiement de 100 000 \$ au plus tard le 30 juin 2022.

Le 23 juillet 2023, la société et Impala ont convenu d'un ajout à la convention d'option avec Impala de sorte que les paiements différés de 500 000 \$ versés par la société entre 2019 et 2022 soient appliqués en réduction du paiement final de l'option qui passera de 1 500 000 \$ à 1 000 000 \$. Le paiement final de l'option est exigible avant le 30 juin 2023 pour acquérir la participation de Impala.

Les droits et les obligations, comprenant la convention d'option relative à Impala, à l'égard des propriétés Parkin ont été transférés à Archer à la réalisation de la transaction le 18 novembre 2022 (note 8).

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

9. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

i) Autres propriétés situées à Sudbury

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a vendu ses participations dans six autres biens de prospection situés dans la région de Sudbury, en Ontario, dont deux font l'objet de conventions de coentreprise conclues avec d'autres parties et sont assujettis à certaines redevances calculées à la sortie de la fonderie à Archer, aux termes de la convention de vente. Les droits et les obligations liés à ces propriétés ont été transférés à Archer à la clôture de la transaction le 18 novembre 2022 [note 8 b)].

j) Autres propriétés situées en Ontario

Toutes les autres propriétés situées en Ontario analysées ci-dessous ont été vendues à Archer aux termes de la convention de vente à la clôture de la transaction le 18 novembre 2022 [note 8 b)].

Gargoyle, Goblin et Ghost, Ontario

La société avait conclu une convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Gargoyle, en Ontario. Elle avait émis 106 500 actions ordinaires d'une valeur de 68 160 \$ le 16 août 2021 et exercé l'option en versant un paiement en trésorerie final de 50 000 \$ en août 2022. La société a accordé au vendeur une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 %, dont la moitié peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$. La société disposait également d'un droit de premier refus à l'égard de la vente du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie restant.

Les propriétés Goblin et Ghost ne sont pas assujetties aux termes et conditions de la convention visant Gargoyle et étaient donc détenues à 100 % par la société et libres de droits à des redevances.

Au 31 décembre 2021, la société a enregistré une perte de valeur sur ces propriétés de 719 276 \$ par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de ces propriétés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a renouvelé les claims relatifs à la propriété Gargoyle dans le cadre de la convention de vente et a comptabilisé une reprise de perte de valeur de 670 156 \$ à l'égard de cette propriété.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

10. Immobilisations corporelles

Coût :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2020	810 588 \$	8 067 180 \$	336 591 \$	86 808 \$	9 301 167 \$
Entrées	–	3 574 974	–	–	3 574 974
Sorties	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2021	810 588 \$	11 642 154 \$	336 591 \$	86 808 \$	12 876 141 \$
Entrées	–	1 114 919	41 211	–	1 156 130
Reclassement des actifs au titre de droits d'utilisation acquis	–	43 067	–	(43 067)	–
Sorties	(92 920)	(282 958)	(274 716)	–	(650 594)
Solde au 31 décembre 2022	717 668 \$	12 517 182 \$	103 086 \$	43 741 \$	13 381 677 \$

Cumul des amortissements :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2020	183 733 \$	1 655 421 \$	151 668 \$	43 917 \$	2 034 739 \$
Amortissement	54 295	1 482 500	104 194	21 272	1 662 261
Sorties	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2021	238 028 \$	3 137 921 \$	255 862 \$	65 189 \$	3 697 000 \$
Amortissement	47 981	1 817 415	84 164	10 634	1 960 194
Reclassement des actifs au titre de droits d'utilisation acquis	–	43 067	–	(43 067)	–
Sorties	(42 017)	(240 684)	(274 716)	–	(557 417)
Solde au 31 décembre 2022	243 992 \$	4 757 719 \$	65 310 \$	32 756 \$	5 099 777 \$

Valeurs comptables :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2021	572 560 \$	8 504 233 \$	80 729 \$	21 619 \$	9 179 141 \$
Au 31 décembre 2022	473 676 \$	7 759 463 \$	37 776 \$	10 985 \$	8 281 900 \$

La société a inscrit à l'actif un amortissement de 1 824 323 \$ pour Fenelon en 2022 (1 488 621 \$ en 2021).

Les sorties comprennent les ponts et le matériel vendus à Archer [note 8 b)] pour une valeur comptable totalisant 93 177 \$.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

11. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Créditeurs	2 942 064 \$	10 550 466 \$
Charges à payer	1 854 537	1 826 003
Impôt minier du Québec et autres passifs d'impôt	–	208 621
Passif au titre des salaires	482 190	740 313
	5 278 791 \$	13 325 403 \$

Au 31 décembre 2022, les crédoiteurs et charges à payer comprennent des montants de 2 931 417 \$ (9 930 168 \$ au 31 décembre 2021) liés aux biens de prospection.

12. Transactions entre parties liées

a) La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	2022	2021
Loncan i)		
Recouvrement des coûts facturés à Loncan plus des honoraires de 10 %	(15 409) \$	(211 511) \$
Autres produits liés aux étapes importantes franchises	(150 000)	–
William Day Holdings Limited (« William Day ») ii)		
Dépenses au titre du plan de fermeture et autres dépenses de Broken Hammer	–	7 995
Gemibra Media iii)		
Services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo	56 400	49 100
Archer iv)		
Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location	(17 338)	–

i) Au 31 décembre 2022, la société avait un montant à recevoir de néant (156 486 \$ en 2021) de Loncan. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. En raison de la vente de Loncan à Magna le 7 novembre 2022, Loncan n'est plus une partie liée.

ii) Shawn Day est membre du conseil d'administration et président de William Day, et il est devenu administrateur de la société en 2017. William Day a fourni les services mentionnés précédemment à la société. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

En contrepartie d'un prêt consenti à la société en 2016, lequel a été remboursé par la suite, la société a conclu un accord de coopération donnant à William Day un droit de priorité pour soumissionner, selon des modalités raisonnables sur le plan commercial, à tous les contrats relatifs à la construction des installations de surface et aux services de transport liés aux activités d'exploitation minière.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

12. Transactions entre parties liées (suite)

- iii) Un dirigeant de Gemibra Media est un membre de la famille proche de Marz Kord, président et chef de la direction, et administrateur de la société. Au 31 décembre 2022, la société avait une somme de 5 311 \$ (4 520 \$ en 2021) à payer à Gemibra Media. En janvier 2022, la société a conclu deux ententes visant la prestation de services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo, pour un coût total de 4 700 \$ par mois pour une durée de 12 mois. En janvier 2023, la société a conclu deux ententes visant à fournir des services de médias sociaux, de site Web et de production vidéo pour un total de 4 700 \$ par mois, pour une durée de 12 mois. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.
- iv) Avec prise d'effet le 18 novembre 2022, la société a conclu une entente de sous-location avec Archer visant une partie des installations de Wallbridge en lien avec les actifs de nickel ainsi qu'une entente d'affectation visant à mettre le personnel de la société à la disposition de Archer pour travailler sur les propriétés d'actifs de nickel, au besoin. Au 31 décembre 2022, la société avait un montant à recevoir de 19 591 \$ de Archer (néant en 2021) et un montant à payer à Archer de 612 230 \$ (néant en 2021). En outre, la société a un actif compensatoire de 2 466 991 \$ (néant en 2021) relativement au passif lié au plan de fermeture de Broken Hammer (note 14) pris en charge par Archer, conformément à la convention de vente. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.
- b) Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des administrateurs, du président, du chef de la direction et du chef des finances de Wallbridge :

	2022	2021
Salaires et avantages sociaux ¹⁾	1 367 267 \$	1 210 941 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	835 841	698 528
	2 203 108 \$	1 909 469 \$

¹⁾ Les salaires et avantages sociaux et les jetons de présence sont inclus dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global. Les jetons de présence comprennent des unités d'actions différées (« UAD ») totalisant 339 124 \$ attribuées au titre des honoraires pour 2022 (337 135 \$ en 2021).

²⁾ La rémunération fondée sur des actions est inscrite dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global et se compose d'options sur actions.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

13. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditives

Solde au 31 décembre 2020	20 000 \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives	7 161 556
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(7 181 556)
Solde au 31 décembre 2021	– \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives	8 621 698
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(8 621 698)
Solde au 31 décembre 2022	– \$

La société a engagé des dépenses et a renoncé, en date du 31 décembre 2021, aux déductions fiscales afférentes à des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») admissibles totalisant 20 010 230 \$. La société a comptabilisé des primes de 7 161 556 \$ relativement au financement par actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance [note 16 a) iii)] en 2021.

Au 31 décembre 2022, la société a engagé des FEC de 29 187 570 \$, et a renoncé aux déductions fiscales afférentes à ces FEC. La société a comptabilisé des primes de 8 621 698 \$ en lien avec le financement par actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance [note 16 a) vii)] et le financement accréditif de placement privé [note 16 a) viii)] en 2022.

La société estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif lié aux primes accréditives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une réduction de 8 621 698 \$ (7 181 556 \$ en 2021) du passif lié aux actions accréditives a été comptabilisée dans les autres produits.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

14. Provision au titre du plan de fermeture

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Projet Broken Hammer	2 466 991 \$	2 004 259 \$
Propriété Fenelon	1 089 860	1 089 860
Propriété Martinière	475 479	100 000
Provision au titre du plan de fermeture	4 032 330 \$	3 194 119 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture :

	2022	2021
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de l'exercice	3 194 119 \$	3 743 989 \$
Modification de l'estimation – projet Broken Hammer	1 020 849	–
Provision pour la remise en état de la propriété Martinière découlant d'un changement de l'estimation	400 000	–
Dépenses liées au plan de fermeture de Broken Hammer	(558 117)	(549 870)
Dépenses de remise en état de Martinière	(24 521)	–
Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de l'exercice	4 032 330 \$	3 194 119 \$
Plan de fermeture de Broken Hammer aux fins de la sortie	(2 466 991)	–
Portion courante de la provision au titre des plans de fermeture	(275 479)	(575 843)
Provision au titre du plan de fermeture, à long terme	1 289 860 \$	2 618 276 \$

Les estimations initiales de la société sont fondées sur des études indépendantes ou des ententes conclues avec l'organisme gouvernemental respectif à l'égard de chaque projet en utilisant les normes et techniques de remise en état actuelles. Les modifications ultérieures de la provision au titre du plan de fermeture sont fondées sur les meilleures estimations de la direction. La société a déterminé que l'incidence de l'actualisation des dépenses de fermeture futures aux 31 décembre 2022 et 2021 est négligeable et, par conséquent, aucun taux d'actualisation n'a été appliqué pour déterminer la provision au titre de la fermeture. Le projet Broken Hammer est inactive depuis 2015 et les activités liées au plan de fermeture sont en cours. Le passif lié au plan de fermeture du projet Broken Hammer a été vendu à Archer avec prise d'effet le 18 novembre 2022 aux termes de la convention de vente (note 8). Le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à Archer par l'entremise du ministère des Mines a commencé; cependant, le moment de l'approbation n'est pas encore fixé. Archer a pris en charge l'obligation liée au plan de fermeture de Broken Hammer et un montant de 2 466 991 \$ a été comptabilisé à titre d'actif compensatoire aux termes de la convention de vente.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

14. Provision au titre du plan de fermeture (suite)

Le solde actuel de 275 479 \$ de Martinière devrait être engagé en 2023 et le solde à long terme de 200 000 \$ devrait être engagé en 2024. Le solde à long terme de 1 089 860 \$ au titre de Fenelon devrait être engagé entre 2026 et 2035. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon Gold est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété. La variation de la provision attribuable à la remise en état de Martinière a été fondée sur les meilleures estimations de la direction pour répondre aux exigences.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas encore survenues au 31 décembre 2022. Avec l'approbation de son plan de fermeture en 2021, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$, et elle haussera la provision relative au plan de fermeture lorsque les perturbations seront survenues.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 3 259 845 \$ à l'appui des plans de fermeture. Aux termes de la convention de vente [note 8 b)], la lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer sera émise à partir de la trésorerie soumise à des restrictions au moment du transfert du plan de fermeture à Archer.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

15. Impôt

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat diffère du montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi combiné fédéral-provincial de 26,5 % (26,5 % en 2021). Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt effectif :

	2022	2021
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(22 901 289) \$	298 484 \$
Charge (recouvrement) d'impôt attendu au taux prévu par la loi	(6 069 000)	79 000
Augmentation (diminution) de la provision attribuable à ce qui suit :		
	12 405 000	8 504 000
Perte non déductible liée à la vente des actifs de nickel	7 314 000	–
Incidence fiscale de la vente des actifs de nickel et de la distribution des actions de Archer	(1 917 000)	–
Autres écarts permanents	239 000	483 000
Ajustement des exercices antérieurs	(336 000)	843 000
Bénéfice non imposable sur les actions accréditives	(2 285 000)	(1 903 000)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	–	(538 000)
Déductibilité future de l'impôt minier différé et minimal	(1 534 000)	(1 562 000)
Attributs utilisés pour réclamer un crédit d'impôt	856 000	2 286 000
Charge d'impôt différé	8 673 000 \$	8 192 000 \$

b) Le tableau qui suit présente les composantes des actifs et passifs d'impôt différé :

	2022	2021
Actifs de prospection et d'évaluation	(38 944 000) \$	(28 445 000) \$
Immobilisations corporelles	(277 000)	(397 000)
Pertes autres qu'en capital	12 544 000	10 893 000
Frais de financement différés et autres coûts	941 000	1 339 000
Impôt minier différé et minimal	4 777 000	3 252 000
Participation dans des entreprises associées	(576 000)	–
Passif d'impôt différé	(21 535 000) \$	(13 358 000) \$

La société dispose de pertes autres qu'en capital d'environ 75 704 000 \$ qui expireront entre 2027 et 2042 si elles ne sont pas utilisées.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

15. Impôt (suite)

c) Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires déductibles indiquées ci-dessous puisqu'il est peu probable qu'il existe un bénéfice imposable futur à l'égard duquel la société pourra imputer ces avantages fiscaux :

	2022	2021
Pertes en capital	– \$	10 020 384 \$
Provision au titre du plan de fermeture	1 089 860	1 089 860
Perte latente sur les titres négociables	209 500	71 608

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres

a) Transactions portant sur le capital social

	Nombre d'actions	Capital social
Solde au 31 décembre 2020	788 635 216	373 479 125 \$
Actions émises à l'exercice de bons de souscription i)	3 585 938	4 148 156
Actions émises à l'exercice d'options sur actions ii)	475 000	83 860
Appel public à l'épargne par voie de prise ferme – actions accréditatives iii)	21 063 400	20 010 230
Frais d'émission attribués aux actions, déduction faite de l'incidence fiscale iii)	–	(1 179 517)
Prime liée aux actions accréditatives iii)	–	(7 161 556)
Actions émises à la conversion d'unités d'actions différées iv)	4 249 837	2 083 810
Actions émises à l'option de paiement d'un actif de prospection v)	106 500	68 160
Solde au 31 décembre 2021	818 115 891	391 532 268 \$
Actions émises à l'exercice de bons de souscription vi)	130 000	20 017
Appel public à l'épargne par voie de prise ferme – actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance vii)	27 300 000	15 015 000
Placement privé – actions accréditatives viii)	36 968 351	14 172 570
Frais d'émission attribués aux actions vii, viii)	–	(1 380 261)
Prime liée aux actions accréditatives vii, viii)	–	(8 621 698)
Distribution de remboursement de capital aux actionnaires de la société ix)	–	(20 048 000)
Solde au 31 décembre 2022	882 514 242	390 689 896 \$

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- i) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 3 585 938 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de bons de souscription au prix d'exercice moyen de 0,42 \$, pour un produit total de 1 515 185 \$. La valeur des bons de souscription exercés, soit 2 632 971 \$, est incluse dans le capital social.
- ii) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 475 000 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions au prix d'exercice moyen de 0,11 \$, pour un produit total de 52 374 \$. La valeur des options sur actions exercées, soit 31 486 \$, est incluse dans le capital social.
- iii) Le 15 avril 2021, la société a clos un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 21 063 400 actions ordinaires accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance de la société au prix de 0,95 \$ (le « prix d'offre ») chacune pour un produit brut de 20 010 230 \$ pour la société, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation par les preneurs fermes en vue d'acquérir 2 747 400 actions destinées à des organismes de bienfaisance supplémentaires au prix d'offre. Les actions destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues aux termes d'une convention de prise ferme datée du 31 mars 2021. Une commission en trésorerie de 5,5 % du produit brut du placement a été versée aux preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, Agnico était l'un des acheteurs secondaires et a acquis 2 085 277 actions ordinaires pour maintenir sa participation dans la société à environ 9,9 % (sur une base non diluée) conformément aux droits de non-dilution accordés à Agnico par la société aux termes d'une convention de participation conclue entre la société et Agnico et datée du 6 décembre 2019. Les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes aux termes d'un prospectus simplifié daté du 12 avril 2021, qui a été déposé dans toutes les provinces du Canada dans le cadre de l'offre.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 7 161 556 \$ (note 13). Les frais d'émission d'actions de 1 605 517 \$ liés à l'appel public à l'épargne ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 426 000 \$.

- iv) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 4 249 837 actions ordinaires ont été émises à la conversion d'unités d'actions différées par des administrateurs à la retraite. La valeur des actions émises, soit 2 083 810 \$, est incluse dans le capital social.
- v) Le 16 août 2021, 106 500 actions ordinaires ont été émises aux termes d'une convention d'option visant l'acquisition d'un actif de prospection faisant partie des autres propriétés situées en Ontario. La valeur des actions ordinaires émises de 68 160 \$ est incluse dans le capital social.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- vi) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 130 000 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options d'achat d'actions à un prix moyen de 0,08 \$, pour un produit total s'élevant à 10 050 \$. La valeur des options d'achat d'actions exercés, soit 9 967 \$, est incluse dans le capital social.
- vii) Le 24 février 2022, la société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'émission d'un nombre total de 27 300 000 actions ordinaires accréditives destinées à des organismes de bienfaisance de la société au prix de 0,55 \$ chacune (le « **prix d'offre** ») pour un produit brut de 15 015 000 \$ revenant à la société. Les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance ont été émises et vendues aux termes d'une convention de prise ferme intervenue en date du 8 février 2022. Une commission en trésorerie de 6 % du produit brut du placement a été versée aux preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, Agnico était l'un des acheteurs secondaires et a acquis 6 362 519 actions ordinaires pour maintenir sa participation dans la société à environ 9,9 % (compte non tenu de la dilution) conformément de non-dilution conférés à Agnico par la société aux termes d'une convention de participation intervenue entre la société et Agnico en date du 6 décembre 2019. William Day a également participé en tant qu'acheteur secondaire et a acquis 1 612 903 actions ordinaires de la société.

Dans le cadre du placement, les actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance ont été offertes au moyen d'un prospectus simplifié daté du 18 février 2022 et déposé dans chacune des provinces du Canada. Le produit brut de la vente des actions accréditives destinées à des organismes de bienfaisance a été utilisé pour soutenir le programme d'exploration de 2022 de la société aux propriétés du Québec appartenant à la société sur le corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 6 279 000 \$ (note 13).

Les frais d'émission d'actions d'environ 1 279 598 \$ au titre de l'appel public à l'épargne ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 338 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

viii) Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 24 611 351 actions ordinaires accréditives au sens de la loi nationale (les « **actions accréditives nationales** ») et 12 357 000 actions ordinaires accréditives au sens de la loi québécoise (les « **actions accréditives québécoises** ») pour un produit brut global de 14 172 570 \$. Les actions accréditives nationales ont été émises à un prix de 0,37 \$ et les actions accréditives québécoises, à un prix de 0,41 \$. Dans le cadre du placement privé, la société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 %. Le produit brut de la vente des actions accréditives a servi à soutenir le programme d'exploration de 2022 de la société aux propriétés du Québec appartenant à la société sur le corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 2 342 698 \$ (note 13). Les frais d'émission d'actions d'environ 596 663 \$ pour le placement privé ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 158 000 \$.

ix) Le 18 novembre 2022, la société a réalisé la vente de la totalité de ses propriétés, de ses droits et de ses obligations en lien avec ses actifs de nickel [note 8 b)]. Dans le cadre de cette transaction, Wallbridge a immédiatement distribué 48 168 171 actions ordinaires de Archer aux actionnaires inscrits de la société au 16 novembre 2022. Les actions ordinaires de Archer distribuées aux actionnaires de Wallbridge sont assujetties à une période de détention de quatre mois conformément aux exigences réglementaires.

La distribution a été comptabilisée en réduction du capital déclaré de la société en vertu de l'article 34 1) b) de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, conformément à la résolution approuvée par les actionnaires de la société le 18 octobre 2022 et selon l'approbation du conseil d'administration de la société le 9 novembre 2022.

Conformément à l'IFRIC 17, *Distributions d'actifs hors trésorerie aux propriétaires*, la société a comptabilisé le transfert des actifs nets aux actionnaires de Wallbridge à la juste valeur fondée sur la valeur prévue du marché par action ordinaire divisée de Archer, à partir des unités non accréditives vendues dans le cadre du placement privé réalisé par Archer le 18 novembre 2022. La juste valeur des actifs distribués a été calculée à raison de 0,4162 \$ par action ordinaire, ce qui a entraîné une réduction du capital social de la société de 20 048 000 \$ et a été distribué aux actionnaires de la société selon un ratio de 0,0546 action de Archer pour chacune des actions conservées par Wallbridge. Il n'y a eu aucun changement de la juste valeur des actions entre la date de l'approbation de la distribution par le conseil d'administration de la société le 9 novembre 2022 et la date de distribution; par conséquent, aucun profit ou perte n'est comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions

La société dispose d'un régime omnibus de rémunération fondée sur des actions dans le cadre duquel elle peut attribuer des unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées et des options sur actions. En vertu du régime, tout administrateur non-salarié, dirigeant, employé ou consultant peut recevoir des attributions. Aucun règlement en trésorerie ne sera effectué dans le cadre de ce régime, car le règlement se fera uniquement en actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En outre, le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'initiés au cours d'une période de un an ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'un même initié au cours d'une période de un an ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

- i) Des unités d'actions restreintes (« **UAR** ») peuvent être attribuées aux participants et sont fondées sur des critères de rendement individuel et de rendement global de la société. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le calendrier d'acquisition des droits au moment de l'attribution. Le règlement des UAR en faveur du participant sera effectué au plus tard trois ans après l'année d'attribution des UAR. Une UAR est automatiquement convertie en une action ordinaire au moment de l'acquisition des droits, sans contrepartie supplémentaire. Les UAR sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération de la société est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction du nombre d'unités dont les droits, selon les attentes, deviendront acquis. La direction estime le nombre d'attributions dont les droits sont susceptibles de devenir acquis lors de l'attribution et chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition. Le taux de renonciation estimé est ajusté en fonction des renonciations réelles au cours de la période. Les actions sont nouvellement émises lors du règlement des UAR. Aucune UAR n'a été émise en 2022 ni en 2021.
- ii) Les unités d'actions différées (« **UAD** ») peuvent être utilisées pour le paiement partiel des jetons de présence aux administrateurs non-salariés. Une UAD est une action notionnelle dont la valeur est équivalente à celle d'une action ordinaire. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération d'administration sous la forme d'UAD, avec le consentement de la société. Le règlement des UAD en faveur des administrateurs est effectué lorsque ces derniers quittent le conseil. Les UAD sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX| **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

- iii) Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux participants du régime. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le prix d'exercice, la période d'acquisition et les droits d'exercice pour chaque option sur actions attribuée. Le prix d'exercice des options attribuées dans le cadre du régime ne doit pas être inférieur au cours de clôture de ces actions, tel qu'il a été affiché à la TSX le dernier jour ouvrable précédant la date de l'attribution. Par ailleurs, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré des actions sur cinq jours pour les cinq derniers jours où les actions ont été négociées à la TSX avant la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des UAD de la société :

	2022	2021
UAD	Nombre	Nombre
En cours à l'ouverture de l'exercice	2 719 818	6 420 004
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	219 792	77 924
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	1 296 501	471 727
Exercées	–	(4 249 837)
En cours à la clôture de l'exercice	4 236 111	2 719 818

En 2022, un nombre total de 219 792 UAD (77 924 en 2021) ont été attribuées à des administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 85 719 \$ (60 625 \$ en 2021) à payer pour le quatrième trimestre de 2021. En 2023, un nombre total de 426 921 UAD ont été attribuées aux administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 81 968 \$ à payer pour le quatrième trimestre de 2022.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

	2022		2021	
Options sur actions	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours à l'ouverture de l'exercice	12 645 436	0,59 \$	9 519 724	0,59 \$
Attribuées	10 350 500	0,36 \$	4 930 012	0,64 \$
Annulées	(903 336)	0,45 \$	(45 700)	0,64 \$
Arrivés à échéance sans avoir été exercées	(1 997 188)	0,95 \$	(1 283 600)	0,92 \$
Exercées	(130 000)	0,08 \$	(475 000)	0,11 \$
En cours à la clôture de l'exercice	19 965 412	0,45 \$	12 645 436	0,59 \$

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Au 31 décembre 2022, 7 591 758 options sur actions pouvaient être exercées. Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,49 \$ l'action au 31 décembre 2022 (8 255 724 options pouvant être exercées à un prix d'exercice moyen pondéré 0,57 \$ l'action au 31 décembre 2021). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 4,61 ans (3,51 ans au 31 décembre 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, une tranche de 928 318 \$ (772 902 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 273 585 \$ (173 894 \$ au 31 décembre 2021) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 19 mars 2021, 4 294 200 options sur actions ont été attribuées au prix d'exercice de 0,64 \$, qui viendront à échéance le 19 mars 2028 et les droits qui y sont rattachés seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans à compter du 19 mars 2022. Le 12 mai 2021, au départ à la retraite de deux administrateurs, les droits rattachés à 494 600 des options attribuées ont été acquis immédiatement le jour même et sont arrivés à échéance le 12 mai 2022. Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice 2021, 45 700 options sur actions ont été annulées, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice 2022, 242 936 options sur actions ont été annulées, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis et 121 464 options sur actions sont arrivées à échéance sans avoir été exercées.

Le 15 juin 2021, 280 312 options sur actions arrivant à échéance le 15 juin 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,61 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 15 juin 2022.

Le 1^{er} septembre 2021, 240 200 options sur actions arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,60 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le 13 septembre 2021, 115 300 options sur actions arrivant à échéance le 13 septembre 2028 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,61 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 13 septembre 2022.

Le 28 mars 2022, 9 236 900 options sur actions arrivant à échéance le 28 mars 2029 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,385 \$. À la démission d'employés au cours de l'exercice 2022, 660 400 options sur actions ont été annulées, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Les droits se rattachant aux options sur actions restantes seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans (approximativement 2 858 833 actions par année) aux 28 mars 2023, 28 mars 2024 et au 28 mars 2025.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le 22 août 2022, 1 113 600 options sur actions ont été attribuées à un prix d'exercice de 0,18 \$ qui expirera le 23 août 2029. Les droits rattachés aux options sur actions seront acquis également sur une période de trois ans, à compter du 22 août 2023.

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été estimée à 1 782 316 \$ (1 607 387 \$ en 2021) soit 0,17 \$ par action ordinaire (0,33 \$ par action ordinaire pour 2021), à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque estimé	De 2,27 % à 2,84 %	De 0,54 % à 0,58 %
Durée de vie attendue	3,3 ans	3,2 ans
Volatilité attendue*	De 70,4 % à 71,9 %	De 81,2 % à 85,3 %
Dividendes attendus	néant	néant
Taux de renonciation*	De 3 % à 4,4 %	3,2 % à 3,3 %

* La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des options avant leur date d'attribution. Le taux de renonciation est fondé sur le taux historique de renonciation au moment de l'attribution des options sur actions.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 31 décembre 2022 :

Prix d'exercice	Nombre	Exercibles	Date d'expiration
0,075 \$	450 000	450 000	5 juillet 2023
0,25 \$	191 700	191 700	7 septembre 2023
0,165 \$	400 000	400 000	7 décembre 2023
0,155 \$	1 275 000	1 275 000	3 janvier 2024
0,175 \$	200 000	200 000	28 janvier 2024
0,25 \$	624 800	624 800	12 avril 2024
0,42 \$	200 000	200 000	21 juillet 2024
0,785 \$	200 000	200 000	9 décembre 2024
0,66 \$	1 597 500	1 597 500	30 janvier 2025
0,93 \$	1 011 000	1 011 000	11 mai 2025
0,77 \$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,64 \$	3 389 500	1 129 822	19 mars 2028
0,61 \$	280 312	93 437	15 juin 2028
0,60 \$	240 200	80 066	1 ^{er} septembre 2028
0,61 \$	115 300	38 433	13 septembre 2028
0,385 \$	8 576 500	—	28 mars 2029
0,18 \$	1 113 600	—	22 août 2029
Options en cours	19 965 412	7 591 758	

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

16. Capitaux propres (suite)

c) Bons de souscription d'actions

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire.

Le tableau qui suit présente les actions réservées par la société aux fins d'émission au 31 décembre 2022 :

Bons de souscription	2022		2021	
	Nombre	Prix moyen	Nombre	Prix moyen
En cours à l'ouverture de la période	500 000	1,00 \$	4 088 423	0,49 \$
Arrivés à échéance sans avoir été exercés	–	–	(2 485)	0,43 \$
Exercés	–	–	(3 585 938)	0,35 \$
En cours à la clôture de la période	500 000	1,00 \$	500 000	1,00 \$

Aucun bon de souscription n'a été émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou 2021.

Il y a 500 000 bons de souscription en cours au 31 décembre 2022, dont le prix d'exercice est de 1,00 \$ et dont l'échéance est le 17 mars 2025.

17. Engagements et éventualités

- a) Les activités de la société sont assujetties à la réglementation en matière d'environnement (notamment les études d'impact environnemental et les permis) de chacun des territoires où se trouvent ses biens miniers. Cette réglementation porte sur une grande variété de sujets, dont la prévention des déchets, la pollution, la protection de l'environnement, les relations de travail et la sécurité des travailleurs. Aux termes de cette réglementation, la société pourrait aussi devoir assumer des coûts de dépollution et une responsabilité à l'égard des substances toxiques ou dangereuses qui pourraient exister sur ses propriétés, en surface ou sous terre, ou qui pourraient être produites dans le cadre de ses activités d'exploitation. Selon toute vraisemblance, les lois environnementales et les exigences liées aux permis évolueront de manière à exiger des normes et une application plus rigoureuses. Cela pourrait notamment comporter des amendes et des pénalités plus élevées en cas de non-respect, des évaluations environnementales plus strictes des projets proposés et un degré de responsabilité plus élevé pour les sociétés, leurs administrateurs et leurs employés.

La société n'a pas connaissance d'avoir l'obligation de constituer de provision au titre de ces coûts, et elle est incapable de déterminer l'incidence que pourraient avoir sur sa situation financière, le cas échéant, les lois et règlements en matière d'environnement susceptibles d'être adoptés ultérieurement en raison de l'incertitude entourant la forme que pourraient prendre ces lois et règlements.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

17. Engagements et éventualités (suite)

- b) À l'occasion, la société peut être visée par des réclamations fondées ou non en droit. Ces réclamations, qui ne seront pas nécessairement officielles au départ, peuvent aboutir à un règlement commercial ou évoluer vers un processus de résolution des différends plus officiel. Les causes d'éventuelles réclamations ne sauraient être connues et pourraient notamment comprendre les activités commerciales, la législation en matière d'environnement, la volatilité du cours de l'action ou le non-respect des obligations d'information. Les frais de défense et de règlement pourraient être importants, même dans le cas des réclamations non fondées en droit. Étant donné l'incertitude qui caractérise les litiges et le processus de résolution des différends, rien ne garantit que le règlement d'une action en justice ou d'un différend en particulier n'aura pas une incidence négative importante sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société dans l'avenir.

La direction détermine quand la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie future de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation puisse être établie. Les provisions pour les réclamations en droit, les contrats déficitaires et les engagements sont comptabilisées selon les meilleures estimations des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation de la société. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation.

- c) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement de 54 698 \$ a été versé en 2022 et le paiement du reliquat devrait être versé par la société en 2023.
- d) En décembre 2020, la société a signé une entente avec l'Université McGill visant le parrainage d'un projet de recherche sur le corridor aurifère de Detour-Fenelon, pour un montant de 240 000 \$ qui est payable à raison de 60 000 \$ par année pendant quatre ans. Le premier paiement a été effectué en janvier 2021 et le deuxième, en décembre 2021 et le troisième paiement a été versé en décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

18. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 27 février 2023, Wallbridge a réalisé un placement privé sans courtier visant 37 956 353 actions ordinaires accréditatives nationales émises au prix unitaire de 0,185 \$ et 8 000 000 d'actions ordinaires accréditatives québécoises émises au prix unitaire de 0,20 \$ pour un produit brut global de 8 621 925 \$. La société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 % dans le cadre de ce placement privé sans courtier.

En outre, le 13 mars 2023, la société a annoncé avoir réalisé un placement privé sans courtier avec Agnico visant de 6 000 000 d'actions ordinaires émises au prix unitaire de 0,17 \$ pour un produit brut global de 1 020 000 \$ aux termes de certains droits de participation décrits dans une convention de participation préexistante.

Tous les titres émis sont assujettis à une période de détention prévue par la loi de quatre mois et un jour. Le produit net servira à soutenir le programme d'exploration de 2023 de Wallbridge sur le corridor aurifère Detour-Fenelon.